L'orchestre à l'école, mode d'emploi

La pratique instrumentale est quasi inexistante dans les écoles françaises : actuellement moins de 5 % des enfants ont accès à la pratique instrumentale en établissement d'enseignement spécialisé. L'orchestre à l'école permet de combler ce vide au sein du réseau Éducation nationale, tout en s'appuyant sur les compétences des musiciens issus des écoles de musique et conservatoires pour la pratique instrumentale. Il propose à tous les enfants de bénéficier d'une pratique musicale collective.

Un orchestre à l'école, qu'est-ce que c'est ?

Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans en général dans des écoles élémentaires ou des collèges — du CE2 au CM2 ou de la 5e à la 3e.
L'orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Il devient une matière à part entière.
Un orchestre, créé dans l'école, accueille tous les élèves d'une classe, quels que soient leurs aptitudes, leurs niveaux d'intégration ou leur comportement. Les élèves sont majoritairement non inscrits dans un établissement spécialisé d'enseignement de la musique et débutent dans cette classe leur première expérience instrumentale.
L'orchestre à l'école fonctionne au sein de l'école, soit intégralement dans le temps scolaire, soit partiellement en temps scolaire, complété en temps périscolaire.
Les musiciens intervenants de l'école de musique ou se déplacent au sein de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de musique des collèges ou les dumistes* en primaire, ainsi que toute l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire.

Une pédagogie ludique et collective

Les pédagogies utilisées demeurent le choix des encadrants (professeurs intervenants). Libre à eux d'utiliser la transmission orale, le soundpainting* ou la transmission traditionnelle et de privilégier tel ou tel style (musique classique, musiques actuelles, musique traditionnelle…).
Toutes les formations instrumentales peuvent s'adapter aux classes d'orchestre (harmonie, brassband, cordes, bigband, batucadas…)
Jouer d'un instrument à l'école ne se substitue pas à la pratique au sein d'un conservatoire. La musique ludique est la règle, même si elle conduit implicitement à certaines habitudes de travail. La lecture de notes s'acquiert progressivement au cours du projet.
L'apprentissage musical se pratique toujours de manière collective dans les classes. Il permet aux élèves d'apprécier le plaisir de jouer ensemble, dès le premier jour, et d'interpréter le premier concert au bout de quelque mois seulement.
L'orchestre à l'école se produit le plus souvent possible, plusieurs fois dans l'année, c'est une des clés de l'enthousiasme des élèves et de la réussite du projet.
Un élève fait partie d'un orchestre généralement pendant 3 ans au minimum. Les élèves ont en général au moins 2 séances hebdomadaires réparties entre enseignement par pupitre et regroupement en

*Les dumistes sont les musiceins ayant obtenu le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) délivré dans les CFMI (centres de formation des musiciens intervenants).

*Le soundpainting est un langage de composition en temps réel, basé sur des conventions gestuelles, mettant en œuvre dans le même temps, musiciens, comédiens, chanteurs, danseurs, plasticiens, peintres.

orchestre. Idéalement, cette expérience doit se prolonger via d'autres projets après l'école ou le collège. Les instruments sont distribués endébut d'année.
Les élèves sont responsables et les rapportent chez eux ce qui leur permet de répéter et de mieux impliquer les familles.
Les instruments sont fournis par des professionnels agréés par la Chambre syndicale de la Facture instrumentale (CSFI), garant de la provenance éthique du matériel.

Le financement d'un orchestre à l'école

Le budget d'un Orchestre à l'école fait l'objet de financements croisés de la part des collectivités locales (commune et communauté de communes, Conseil Général, Région) par le biais de divers dispositifs selon le lieu et le classement de l'établissement scolaire (par exemple ZEP). Il peut être complété par des partenaires institutionnels (culture, éducation et solidarité) et par des fonds privés par le biais du mécénat. En cas de besoin, l'association Orchestre à l'Ecole peur servir de relais pour la collecte de ces fonds.
Aucune participation financière n'est réclamée aux élèves participant aux orchestres à l'école ou à leur famille.

Comment crée-t-on un orchestre à l'école ?

L'Orchestre à l'École s'appuie sur un réseau de partenariats incluant les collectivités locales (commune, communauté de communes, conseil général, conseil régional...), l'Education nationale (Enseignant, établissement scolaire, Académie), l'école de Musique locale (ou le conservatoire). Pour mener à bien le montage d'un projet, il faut **un porteur de projet** qui le coordonne. Il peut être une personne physique (professeur de musique, chef d'établissement scolaire, élu...) ou morale (association municipale, école de musique, luthier...).

Le porteur du projet a pour mission :

- de réunir tous les partenaires indispensables à la mise en place d'un orchestre à l'école (structure d'enseignement musical, établissement scolaire, inspection académique, collectivités locales).
- de coordonner l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en place du projet en relation avec ces partenaires : rédaction des dossiers pour la recherche de financement, montage du budget, définition du projet pédagogique, recrutement de l'équipe intervenante, acquisition du parc instrumental, organisation matérielle du projet.
- d'assurer la communication autour du projet et de gérer les événements liés à la vie de l'orchestre (remise des instruments, organisation des prestations musicales).

L'association Orchestre à l'École

L'association Orchestre à l'École, créée en 2008, a pour objectif le développement de la pratique de la musique au sein des établissements scolaires, à travers toutes les actions permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des orchestres à l'école.
L'association ne crée pas d'orchestre mais aide à monter des projets, conseille, suscite des rencontres et des évènement. Elle effectue les démarches de mécénats, collecte et réattribue aux orchestres les fonds des mécènes et des collectivités publiques. Ces fonds complètent le budget permettant la création d'un Orchestre à l'école.
L'association ne crée pas d'orchestre mais aide à monter des projets.
L'association soutient le porteur de projet à chaque étape du processus en lui fournissant toutes les informations et documents nécessaires, en le mettant en lien avec d'autres orchestres déjà en place, en l'orientant vers les partenaires appropriés, en l'aidant à convaincre ses partenaires, en recherchant des mécénats.

Un outil de cohésion sociale

Quel que soit le projet pédagogique mis en place et le lieu, les résultats sont toujours positifs : cohésion de groupe, enfants se sentant plus épanouis, résultats scolaires en amélioration, lien renforcé avec les familles et l'école, enseignants enthousiastes et pour tous beaucoup de fierté... La musique à l'école, et en particulier la pratique collective, est certainement le plus bel exemple d'égalité des chances. C'est un facteur puissant contre l'exclusion. Les enfants en échec scolaire ont l'opportunité de prouver leur valeur aux yeux de tous et de trouver leur place dans le système. L'orchestre devient une composante essentielle de la vie locale.
Sur des milliers d'enfants ayant participé aux orchestres, un certain nombre souhaite et peut poursuivre une pratique instrumentale. Certains peut-être en feront leur métier ? Mais tous ces enfants formeront un public averti et participeront au développement du spectacle vivant et de l'industrie musicale.

Association Orchestre à l'école,
CSFI, 2 rue Henri Chevreau, 75020 Paris
Contact : Marianne Blayau,
tél : 01 75 57 85 40,
asso@orchestre-ecole.com
www.orchestre-ecole.com